



Parlement wallon

Question n° 30 de FOURNY Dimitri

à DAERDEN Michel -- Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement

N° : 30 (2007-2008) 30

Réception : 11 octobre 2007

Echéance :

Matière : Travaux publics - Routes - Autoroutes -

Objet : Application du fauchage tardif le long des autoroutes de Wallonie.

Question écrite

Le fauchage tardif est appliqué dans 185 communes de Wallonie. Qu'en est-il pour le domaine géré par le Ministère de Monsieur le Ministre ? Est-il systématiquement appliqué le long des routes mais également des autoroutes ? Des relevés botaniques sont-ils effectués ? Si oui, quel en est le résultat ?

J'aimerais également connaître le coût de ce fauchage tardif tant pour les routes que pour les autoroutes. Monsieur le Ministre dispose-t-il également de statistiques relatives à ce principe de fauchage tardif pour la seule province de Luxembourg ?

Réponse provisoire

J'informe l'honorable Membre que j'ai sollicité mon administration afin d'obtenir des informations précises à sa question.

Je ne manquerai pas de lui faire parvenir une réponse définitive dès que ces renseignements m'auront été communiqués.